



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Saint-Aubin

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Ma déchetterie

Déchets récoltés :

Aluminium, batteries automobiles et motos au plomb, boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier), capsules Nespresso (aluminium), carton, déchets compostables ménagers, déchets de jardin, déchets inertes (petites quantités), déchets spéciaux des ménages, ferraille (objets métalliques), gazon, huiles minérales et végétales, papier, PET, sagex, textiles et chaussures, verres, les couches pour bébé (dans des sacs transparents), encombrants (uniquement en présence du personnel édilitaire).

Les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont taxées au poids, à Fr. 0.40/kg. Le paiement se fait au moyen d'une carte magnétique rechargeable au bureau communal, pour un montant minimum de **Fr. 50.00**. La benne se situe à l'extérieur de la déchetterie et est accessible 24h/24h.

Il est également possible de disposer de son propre container à ordures qui sera collecté lors de la tournée hebdomadaire du mercredi. Pour en commander un, veuillez vous adresser à : Haldimann AG, Grande Ferme 8, Case postale 242, 3280 Morat, 026 411 95 00, info@haldimannag.ch.

Tout sac de déchets déposé devant la compacteuse ou illégalement sur tout le territoire de la commune sera traité de manière à ce que notre règlement soit respecté. Toute contravention aux règles établies est passible d'une amende.

Les objets encombrants

Pour le dépôt des objets encombrants, une benne est mise à disposition à la déchetterie en présence du personnel édilitaire.

Ete :

Lundi : 17h00-19h00
Mercredi : 16h00-19h00
Samedi : 09h00-15h00

Hiver :

Lundi : 17h00-19h00
Mercredi : 16h00-19h00
Samedi : 09h00-12h00

Contact et infos

Administration communale

Place du Château 1
Case postale 184
1566 Saint-Aubin
026 677 19 09
commune@saint-aubin.ch
www.saint-aubin.ch

Horaires d'ouverture déchetterie:

Lundi : 13h30 - 17h00 (sauf encombrants)
Lundi : 17h00 - 19h00 (tous les déchets)
Mardi : 07h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Mercredi : 07h30 - 16h00 (sauf encombrants)
Mercredi : 16h00 - 19h00 (tous les déchets)
Jeudi : 13h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Vendredi : 07h30 - 19h00 (sauf encombrants)
Samedi : 09h00 - 12h00 (tous les déchets)
Samedi : 12h00 - 15h00 (Tous les déchets du 01.04 au 31.10) (sauf encombrants du 01.11 au 31.03)

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Calendrier

Saint-Aubin

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1 Lundi de Pâques		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9 Ascension	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20 Lundi de Pentecôte	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27	26	30	28	25
M 31		28	27		29	26
J	29		28		30 Fête-Dieu	27
V			29 Vendredi Saint		31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

Calendrier

Saint-Aubin

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2	07h30 - 19h00			1 07h30 - 19h00		
M 3				2		
J 4	13h30 - 19h00	1 Fête nationale		3 13h30 - 19h00		
V 5	07h30 - 19h00	2 07h30 - 19h00		4 07h30 - 19h00	1 Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9	07h30 - 19h00	6 07h30 - 19h00	3 07h30 - 19h00	8 07h30 - 19h00	5 07h30 - 19h00	3 07h30 - 19h00
M 10		7	4	9	6	4
J 11	13h30 - 19h00	8 13h30 - 19h00	5 13h30 - 19h00	10 13h30 - 19h00	7 13h30 - 19h00	5 13h30 - 19h00
V 12	07h30 - 19h00	9 07h30 - 19h00	6 07h30 - 19h00	11 07h30 - 19h00	8 07h30 - 19h00	6 07h30 - 19h00
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8 Immaculée Conception
L 15		12	9	14	11	9
M 16	07h30 - 19h00	13 07h30 - 19h00	10 07h30 - 19h00	15 07h30 - 19h00	12 07h30 - 19h00	10 07h30 - 19h00
M 17		14	11	16	13	11
J 18	13h30 - 19h00	15 Assomption	12 13h30 - 19h00	17 13h30 - 19h00	14 13h30 - 19h00	12 13h30 - 19h00
V 19	07h30 - 19h00	16 07h30 - 19h00	13 07h30 - 19h00	18 07h30 - 19h00	15 07h30 - 19h00	13 07h30 - 19h00
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23	07h30 - 19h00	20 07h30 - 19h00	17 07h30 - 19h00	22 07h30 - 19h00	19 07h30 - 19h00	17 07h30 - 19h00
M 24		21	18	23	20	18
J 25	13h30 - 19h00	22 13h30 - 19h00	19 13h30 - 19h00	24 13h30 - 19h00	21 13h30 - 19h00	19 13h30 - 19h00
V 26	07h30 - 19h00	23 07h30 - 19h00	20 07h30 - 19h00	25 07h30 - 19h00	22 07h30 - 19h00	20 07h30 - 19h00
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30	07h30 - 19h00	27 07h30 - 19h00	24 07h30 - 19h00	29 07h30 - 19h00	26 07h30 - 19h00	24 07h30 - 19h00
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29 13h30 - 19h00	26 13h30 - 19h00	31 13h30 - 19h00	28 13h30 - 19h00	26 Saint-Etienne
V		30 07h30 - 19h00	27 07h30 - 19h00		29 07h30 - 19h00	27 07h30 - 19h00
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31 07h30 - 19h00



Comment bien trier ?



Aluminium
A la déchetterie dans le container approprié. Exemples : feuilles de ménage, couvercles de yogourts, tubes pour denrées alimentaires ou médicaments. Container séparé pour les canettes de boisson.



Huiles minérales et végétales
A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : les solvants, le pétrole ou le carburant sont interdits.** Les huiles provenant des garages et des entreprises ne sont pas acceptées.



Berlingots / Briques à boissons
Pas de récupération à la déchetterie. A déposer dans le sac poubelle.



Appareils électriques et électroniques
A la déchetterie dans le container approprié. Exemples : les machines à café, fours micro-ondes, robots ménagers, aspirateurs, machines à coudre, à laver, à sécher le linge, lave-vaisselle, outillage électrique, télévision, etc.



Textiles et chaussures
A la déchetterie dans le container approprié. Introduire les vêtements, souliers, draps, etc. en bon état et propres dans un sac en plastique, puis le glisser dans le container.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchetterie dans le container approprié. **UNIQUEMENT les capsules Nespresso pour le thé et le café**



Déchets de jardin
A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : longueur maximum de 1m, le volume ne doit pas dépasser 1 m3.** Les déchets supérieurs à cette taille peuvent être amenés à Fricompost SA, La Saugette 27, 1580 Avenches.



Verre
A la déchetterie dans le container approprié, trié par couleur, sans bouchon ni capsule. **ATTENTION : la porcelaine et la céramique sont interdites.**



Cendres de bois
A la déchetterie dans le container approprié.



Déchets inertes (petites quantités)
A la déchetterie dans le container approprié.



Papier
A la déchetterie dans le container approprié.



Déchets compostables ménagers
A la déchetterie dans le container approprié. Exemples : épluchures, restes de fruits et légumes, marcs de café ou de thé, coquilles d'œufs, fleurs, plantes...



Tubes lumineux (néon) / LED
A la déchetterie dans le container approprié ou retour au fournisseur.



Boîtes de conserve (fer-blanc / tôle d'acier)
A la déchetterie dans le container approprié.



Carton propre
A la déchetterie dans le container approprié.



Médicaments
Les médicaments ainsi que les thermomètres au mercure doivent être remis au fournisseur ou à la pharmacie.



Couche-culotte
A la déchetterie dans le container approprié.



Ferraille (objets métalliques)
A la déchetterie dans le container approprié. **ATTENTION : la dimension maximum doit être de 3.5m.**



Aérosols
Pas de récupération à la déchetterie. A déposer dans les sacs poubelle.



Peintures
Les peintures, solvants, déchets toxiques, etc. doivent être remis au fournisseur.



Déchets encombrants combustibles
Dépôt à la déchetterie en présence du personnel édilitaire.



PET
A la déchetterie dans le container approprié.



Batteries d'autos
A la déchetterie dans le container approprié.



Piles et accumulateurs
A la déchetterie dans le container approprié ou retour au fournisseur.



Litière de chat
Aucun ramassage à la déchetterie (avec les ordures ménagères).



Gazon
A la déchetterie dans le container approprié.



Bois
Dépôt à la déchetterie en présence du personnel édilitaire



Pneus
Retour au fournisseur.

Les types de déchets






Contribution financière




A l'achat de certains articles, je paie **une taxe anticipée de recyclage** (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Les ménages :

	Taxe de base pour un ménage d'une personne	Fr. 70.00
	Taxe de base pour un ménage de deux personnes et plus	Fr. 100.00
	Taxe de base pour un ménage en résidence secondaire	Fr. 100.00

Les entreprises :

	Taxe de base pour une entreprise de petite envergure	Fr. 150.00
	Taxe de base pour une entreprise de moyenne envergure	Fr. 250.00
	Taxe de base pour une entreprise de grande envergure	Fr. 500.00









Les ordures ménagères

Tout sac de déchets déposé devant la compacteuse ou illégalement sur tout le territoire de la commune sera traité de manière à ce que notre règlement soit respecté. Toute contravention aux règles établies est passible d'une amende.

Les déchets encombrants

Pour le dépôt des objets encombrants, une benne est mise à disposition à la déchetterie durant les horaires d'ouvertures avec la présence du personnel édilitaire. Ce service est gratuit.

Quelques conseils






-  Prenez le temps de bien lire le mémo-déchets
-  Nettoyez bien tous les déchets triés et évitez ainsi les mauvaises odeurs.
-  Amenez régulièrement vos déchets triés à la déchetterie, vous gagnerez ainsi de la place.
-  Lorsque vous faites vos achats, portez votre choix sur des articles offrant le moins d'emballage possible. Si nécessaire, laissez les emballages directement au magasin.
-  Choisissez des produits dont l'emballage est recyclable.
-  Faites reprendre votre ancien appareil pour tout nouvel achat dans le domaine de l'électronique de loisirs et de l'électroménager.
-  Compostez vos déchets organiques.
-  En cas de questions, n'hésitez pas à demander conseil aux employés de la déchetterie.

Petit rappel

L'emploi à l'extérieur de tondeuses à gazon ou autres machines est autorisé du **lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 20h et le samedi de 9h à 12h et de 13h à 17h**. Il est interdit les dimanches et jours fériés.



Numéros de téléphone en cas d'urgence

	Pompiers	118
	Police	117
	Ambulance	144
	REGA (hélicoptère de secours)	1414
	Institut de toxicologie (en cas d'empoisonnement)	145